
RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE	COMMUNE D'ANDERLECHT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
(PLAN)

Le plan suivant est soumis à enquête publique :

Projet de Plan d'Aménagement Directeur « MIDI » et de son rapport sur les incidences environnementales.

Le projet de Plan d'Aménagement Directeur « MIDI » est situé :

- sur le territoire de la Commune de Saint-Gilles, de la Commune d'Anderlecht, de la Commune de Forest et sur la limite du territoire de la Ville de Bruxelles.

L'enquête se déroule :

À partir du 01/09/2021 et jusqu'au 02/11/2021 inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne :

- en ligne, sur le site internet : www.perspective.brussels

Le dossier est également consultable à l'administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus :


- à l'administration communale : Service Développement urbain (rue de Veeweyde 100 – 1070 Anderlecht) : uniquement sur rendez-vous (tél. n° 02/558.08.60) : lundi - mardi - jeudi – vendredi entre 8h30 et 11h30, lundi entre 18h00 et 20h00 ;

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention de : perspective.brussels (Bureau bruxellois de la planification) - Stratégie territoriale
 - o sur : <https://perspective.brussels/>
 - o à l'adresse mail : midi@perspective.brussels
 - o à l'adresse postale : Rue de Namur, 59, 1000 Bruxelles
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant.

Fait à Anderlecht, le 24/08/2021.

Le Secrétaire communal,



M. VERMEULEN.

Par le Collège :

Pour l'Échevine du Développement urbain,
de la Mobilité et des Travaux Publics,



A. KESTEMONT.